

perdre plus sûrement dans une union législative.

Si l'on veut agir avec sagesse et prudence dans toutes les questions de haute importance, mais surtout dans des questions de vie ou de mort pour de faibles nationalités exposées à subir la loi de fer du plus fort, il faut méditer sérieusement l'histoire du passé et se guider sur les grands et salutaires enseignements qu'elle donne aux peuples faibles comme aux peuples forts, aux peuples martyrs comme aux peuples bourreaux.

Pour nous, depuis la conquête, notre histoire n'est qu'une longue série de dures souffrances, d'odieuses tyrannies, de lâches complots contre notre race, qui se termine par cette suprême infamie qui porte le nom d'Acte d'Union. C'est donc dans la douloureuse histoire de notre passé qu'il faut aller méditer ce qu'on nous prépare pour l'avenir. Nous avons déjà démontré, au commencement de ces articles, que la constitution de 1841 nous a été donnée forcément dans le but de nous perdre, en accordant, au mépris de toute justice, une égale représentation au Haut et au Bas-Canada, parcequ'alors, la population du Haut étant bien inférieure à celle du Bas, on voulait protéger les nationaux, les 450,000 anglais contre les 750,000 canadiens. Nous ajouterons ici qu'une clause de cette constitution statuait qu'on ne pouvait changer cette représentation qu'avec le consentement des deux tiers des membres de la chambre. En 1856 cependant, l'Angleterre, au moyen d'une forte émigration, lancée sur le Haut-Canada, ayant réussi à voir la population de ce dernier dépasser de beaucoup celle du Bas, consenti, pour favoriser encore ses nationaux qui réclamaient, par l'organe de M. Brown, aux représentations plus élevées que celle de notre province, à briser la constitution actuelle et à retrancher la clause qui exigeait les deux tiers des membres pour opérer un changement dans la représentation. De sorte qu'une seule voix, la voix d'un lâche ou d'un traître, pouvait nous doter de la représentation basée sur la population.

Qui nous garantit aujourd'hui que malgré toutes les précautions qu'on pouvait prendre pour sauvegarder nos intérêts, que même si l'Angleterre dans un statut impérial nous accordait une égalité parlementaire, la trahison ne viendra pas, quand le temps en sera venu, biffer cette clause comme on l'a fait en 1856 ? Qui nous garantit qu'il ne se trouvera pas encore un parlement canadien assez lâche pour demeurer muet devant une semblable infamie.

(À Continuer.)

LA CHAMBRE.

La nouvelle la plus importante qui nous arrive d'Ottawa, celle qui fait le plus sensation par tout le pays est celle du retour de M. Brown dans l'opposition. Ce monsieur, paraît-il, est toujours disposé à donner son appui au gouvernement au sujet de la Confédération, parceque ce projet est nécessaire au progrès et à la su-



ASSEMBLEE DES MINISTRES.—CONVERSATION.

BROWN.—Vous ne voulez pas m'écouter, mais....

CARTIER.—Je te mènerai comme je mène la presse.

BROWN.—C'est ce qu'on verra ; je m'en vais avec mes documents. Le globe entier va tomber sur vous pour vous écraser ; tremblez, tyrans, le jour de la vengeance va venir. Puis Brown, se relève en disant : je vous garde un chien de ma chienne etc. Tous le regardent l'air ébété.

prémative du Haut-Canada ; mais, cette mesure obtenue, lui et ses amis ne veulent plus avoir rien de commun avec les ministres actuels dont ils désapprouvent complètement les actes et les idées.

Ce qui a déterminé M. Brown à prendre cette grave résolution, c'est le nouveau plan financier de M. Galt.

Ce plan destiné à bouleverser complètement le système financier actuel change d'abord immédiatement le tarif des douanes et de l'accise. Il détruit ainsi brusquement et sans compensation aucune la protection accordée aux manufacturiers nationaux ; il annihile le commerce en faisant éprouver aux marchands des pertes considérables par suite de la réduction subite des tarifs. Plusieurs s'enrichiront peut-être, mais la masse en souffrira gravement. On dit que partout les bureaux de commerce s'organisent pour faire une opposition énergique.

Une autre cause de la dissension entre M. Brown et le ministère à propos de ce plan financier, est celle de la suppression des banques. En 1870, les chartes des banques expirant, le gouvernement aura alors seul le monopole de l'émission du papier-monnaie, il n'y aura réellement qu'une seule banque, la banque du gouvernement. D'ici à 1870, le gouvernement mettra en circulation les billets des banques actuelles qu'il paiera en or à demande, donnant de plus à ces banques 5 0/0 sur le total de la circulation de leur papier. Tel est, d'après ce que nous avons pu voir sur les journaux ministériels, ce qui a puissamment contribué à la scission des partisans du gouvernement. Ce plan qui offre cer-

tainement du bon, puisqu'il donnera aux citoyens des garanties plus sûres, moins exposées aux faillites que celles des banques incorporées, a pourtant un grand inconvénient en ce qu'il permettra au gouvernement de mener les choses un peu trop rondement, de faire peut-être la hausse et la baisse rapide dans les temps de luttes politiques.

M. McKenzie a présenté un projet de loi dans le but de forcer toutes les fabriques, tous les propriétaires de salles ou édifices publics à ce que les établissements sous leurs soins s'ouvrent extérieurement. Aucun édifice ne devra se construire, autrement, et ceux qui existent actuellement devront être changés d'ici à six mois. Quand on se rappelle les seuls feux du théâtre de Québec et de l'église de Santiago, au Chili et la perte de vies qui en est résulté par suite de l'ouverture des portes à l'intérieur, on sent de suite l'opportunité de ce projet de loi, et puisque, prières, conseils, blâme n'ont pu obtenir jusqu'à présent un aussi désirable changement, on doit espérer que le gouvernement approuvera cette mesure et forcera ainsi la volonté de ceux qui, pour épargner quelques sous, exposent tant de vies.

Quiconque se rappelle les jobs Footc ne voudra jamais croire que le nom de ce monsieur figure de nouveau pour une somme assez ronde dans les comptes publics. Le ministère actuel a encore payé